



Appel à candidatures

TECHNICIEN DU DÉVELOPPEMENT LOCAL AU PÔLE TERRESTRE

Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Pôle terrestre – Saint-Claude

Position administrative : Poste vacant, à temps plein de catégorie B technique, en priorité, ouvert aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale à défaut, aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : mutation ou détachement sur corps ou contrat de 3 ans renouvelable une fois (pour les contractuels).

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} juillet 2024

Rattachement hiérarchique : Chef du pôle terrestre

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin ;
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, La Biche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grande Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir

les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le parc national couvre aujourd'hui des espaces protégés parmi les milieux les plus riches et emblématiques de la Guadeloupe, et plus largement de la Caraïbe.

Son pôle terrestre vise à améliorer la connaissance des milieux terrestres, les valoriser et les protéger. Les principales activités du pôle permettent d'assurer la mise en œuvre de la charte de territoire en lien avec les acteurs et les usagers.

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique. Le poste est en lien étroit avec le Conseil Scientifique qui comprend 30 membres, dont 21 membres titulaires et 9 membres associés, nommés pour 6 ans. Le dernier est en date du 30 septembre 2019. Il est composé de personnalités qualifiées dans les compétences suivantes : sciences naturelles et ingénieries, sciences humaines et sociales, naturalistes.

Le Conseil Scientifique assiste le Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement public dans l'exercice de leurs attributions et dans ses diverses activités de gestion du territoire ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'établissement. Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et conseille l'Établissement sur Les projets scientifiques et les actions de gestion.

Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et valide les protocoles et bases de données initiés par le Parc. Il se réunit 2 à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques.

Le Conseil économique social et culturel et le Conseil Scientifique se réunissent 2 à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le pôle terrestre est responsable de la définition et de la mise en œuvre des actions de l'établissement dans les domaines de la préservation, du suivi scientifique et de la surveillance des patrimoines sur les espaces forestiers de

la Basse-Terre classés en cœur et en aire d'adhésion et de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures de découverte.

Missions

Le technicien de « Développement local » exerce une activité de conseil et d'appui technique destiné à développer les relations entre le parc ainsi que les acteurs d'un territoire donné, il accompagnera les collectivités et les acteurs locaux dans la conception, la coordination et le développement de leurs projets en accord avec les principes de la charte du parc. Le TDL est chargé, sur le territoire des communes indiquées dans la présente fiche de poste, (Lamentin, Petit-Bourg, Goyave et Capesterre Belle-eau) de missions d'animation et d'appui aux partenaires.

Ses missions se déclineront donc en trois grands items :

- **la mise en œuvre de la charte du territoire,**
- **la surveillance du territoire sur l'ensemble de la Basse-terre**
- **la pédagogie.**

Il est en contact direct avec les acteurs et les partenaires du territoire. Représentant l'établissement, il doit faire preuve de diplomatie et de fermeté, il fera aussi preuve d'adaptation suivant le contexte et les différentes situations.

Activités principales du poste :

Sous l'autorité du chef du pôle terrestre, le technicien du développement local :

Mise en œuvre des mesures de la charte de territoire (60%)

L'agent,

Initie et développe les relations entre le parc et les collectivités :

- Établit l'état des lieux des attentes ou des projets de développement sur le territoire de compétences ;
- Propose des projets définis dans les conventions d'application de la Charte
- Fait connaître les missions ou les actions du parc en terme d'ingénierie de projets dans un ou plusieurs domaines d'activité ;
- Propose, élabore, met en œuvre et assure le suivi des conventions de partenariat principalement avec les communes ;
- Prépare, anime et assure les comptes-rendus des réunions liées à la charte ;
- Met à jour les tableaux de bord de la charte ;

Accompagne les collectivités dans le développement de leurs projets :

- assiste les collectivités en matière de montage et de suivi de projets
- recherche les financements
- instruit les dossiers administratifs
- assure une veille en termes d'ingénierie de projets

Initie et accompagne les projets des acteurs locaux :

- Représente l'établissement auprès des acteurs locaux : communes, intercommunalités, associations ;
- analyse la pertinence des projets en fonction des expertises du parc et des enjeux de la charte
- assure le montage administratif et financier
- accompagne les acteurs locaux en terme de formations et de sensibilisation ;
- anime les actions de développement durable et local définies avec les acteurs du territoire (pilotage d'opérations de réhabilitation de sites naturels dégradés, organisation d'expositions sur le patrimoine

naturel ou culturel, réalisation d'inventaires de la biodiversité communale, contribution à la formation d'agents communaux aux problématiques environnementales, etc.), avec l'appui des autres agents du pôle et en fonction des thématiques ;

Surveillance du territoire et acquisition de connaissances (30%)

L'agent,

- Procède à des tournées de terrains ;
- Relève de données naturalistes à saisir sur une interface SINP ;
- Fait Appliquer les réglementations du code de l'environnement ; (inspecteur de l'environnement)
- Participe aux protocoles scientifiques .
- accompagne des missions à caractère scientifique en raison de sa connaissance du territoire et des acteurs

Pédagogie (10%)

L'agent,

- Participe à la conception de produits pédagogiques relatifs aux milieux, habitats, espèces etc B
- Participe aux interventions pédagogiques notamment l'Enseignement en Écologie et Développement Durable (EEDD) auprès de publics variés (scolaires, socio-professionnels, agents de collectivités etc ...)
- participe à des manifestations et événements

En complément, et le cas échéant, d'autres activités ponctuelles pourront être mises en œuvre.

- En support éventuel à l'agent directement concerné, et par la mise en relation, animation territoriale pour la détection et l'orientation des porteurs de projets;
- En support éventuel à l'agent directement concerné, et par la mise en relation, animation territoriale pour la détection et l'orientation des candidats à la Marque Esprit Parc;
- En support éventuel à l'agent directement concerné, et pour vérifications de terrain participation à l'instruction des avis et autorisations ;
- En support éventuel à l'agent directement concerné, participation aux projets d'Atlas de la Biodiversité Communale;
- Participation, le cas échéant en fonction des besoins et de ses compétences propres à l'activité de l'autre pôle et à des groupes de travail interne transversaux
- Participe à la mise en œuvre du programme du Contrat d'Objectif et de Performance

Activités particulières/spécifiques

- Participe au groupe de travail de la charte de gouvernance de l'accueil des sites « Habitée-Carbet ».
- Participe au projet de restauration de la forêt ombrophile du site de Providence sous la direction du directeur de projet et du chef de projet.
- Participe au projet de la nouvelle stratégie d'accueil du public sur le site de la Cascade aux Écrevisses sous la direction du directeur de projet et du chef de projet.
- Participe à l'ingénierie de la mission développement au sein du parc :
 - peut être chargé d'une ou plusieurs thématiques transversales à l'établissement dans son domaine d'activités
 - peut proposer au parc la définition d'un positionnement en matière de développement local
 - peut être amené, le cas échéant à encadrer une équipe technique

Le poste intègre à la fois des missions administratives liées au fonctionnement du pôle et des missions de terrain liées aux missions de protection des cœurs et de développement durable dans l'aire d'adhésion

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toutes autres tâches, nécessaires et compatibles avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ➤ 	<p>Aptitude et goût pour le travail de terrain.</p> <p>Aisance rédactionnelle</p>
Savoir être	<ul style="list-style-type: none"> ■ 		<p>Écoute active</p> <p>Sociabilité</p> <p>Sens de l'analyse</p> <p>Aptitudes affirmées en terme de management de projets</p> <p>Aptitudes au travail en équipe et adaptabilité relationnelle interne et externe (contact avec le public et les partenaires)</p> <p>Qualités relationnelles de négociation et de diplomatie</p> <p>Implication et disponibilité</p> <p>Capacité de persévérance</p> <p>Autonomie</p> <p>Aptitude à développer une vision globale des problématiques et des enjeux et à prendre du recul sur les thématiques suivies par le PNG, Sens de l'organisation, initiative et autonomie. Esprit de synthèse, diplomatie</p>

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT TDL AU PT)

A l'attention de Madame Valérie SENE, directrice du PNG

- **une lettre de motivation,**
- **un curriculum vitae,**
- **le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement souhaitée.**

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

valerie.sene@guadeloupe-parcnational.fr

Widgy.saha@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **31/03/2024**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} juillet 2024**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé Pôle terrestre – Saint-Claude en Guadeloupe

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>